

«Il faut des règles internationales»

DROITS HUMAINS Le Conseil national confirme sa volonté d'opposer un contre-projet à l'initiative «Pour des entreprises responsables». Plusieurs associations romandes soutiennent la démarche

PROPOS RECUEILLIS
PAR BERNARD WUTHRICH, BERNE

[@BdWuthrich](#)

L'initiative populaire «Pour des entreprises responsables» pourrait être retirée. Le Conseil national a confirmé jeudi, par 109 voix contre 69 et 7 abstentions, sa volonté de lui opposer un contre-projet indirect sous la forme d'une modification du Code des obligations (CO). Encore faudra-t-il convaincre le Conseil des Etats. En mars, celui-ci a rejeté à la fois l'initiative et le contre-projet. Si les sénateurs changent d'avis cet automne, le CO sera renforcé. Les multinationales devront identifier les risques que leurs activités et celles de leurs filiales



ARNAUD BÜRGIN
SECRÉTAIRE
GÉNÉRAL
DU GROUPEMENT
DES ENTREPRISES
MULTINATIONALES

«Nous militons précisément pour l'harmonisation avec les règles en vigueur sur le plan international»

font peser sur les droits humains et l'environnement dans les pays où elles travaillent, notamment pour exploiter des matières premières. Elles pourront être poursuivies en Suisse en cas de violation grave de ces droits.

Les grandes organisations économiques s'opposent aux deux textes. Toutefois, six associations fortement implantées en Suisse romande se sont adressées au Conseil national en l'invitant à soutenir le contre-projet. Il s'agit du Groupement des entreprises multinationales (GEM), de la Communauté d'intérêt du commerce de détail, de l'Association suisse du négoce de matières premières et du trans-

port maritime (STSA), de la Fédération des entreprises romandes (FER), du Centre patronal et de la Chambre de commerce, d'industrie et des services de Genève (CCIG). Secrétaire général du GEM, Arnaud Bürgin en explique les raisons.

INTERVIEW

Pourquoi tenez-vous tant à ce qu'un contre-projet soit opposé à l'initiative?

Nous soutenons les principes fondamentaux de l'initiative, mais nous souhaitons qu'ils soient mis en œuvre de manière plus concrète et pragmatique. Le contre-projet en restreint le champ d'application en proposant des valeurs-seuils. Le dispositif ne concernera que les sociétés qui

dépasseront deux années de suite deux des trois valeurs suivantes: un bilan de 40 millions de francs, un chiffre d'affaires de 80 millions et un effectif de 500 emplois à plein temps. Cela nous semble raisonnable. Les initiants ont promis que l'initiative serait retirée si le contre-projet passe la rampe.

Les fournisseurs et les sous-traitants seront-ils aussi concernés par le devoir de diligence imposé aux multinationales? Le contre-projet impose aux sociétés un devoir de diligence sur leurs activités, tant en Suisse qu'à l'étranger, ainsi que sur celles de leurs fournisseurs qui se comptent par dizaines voire centaines de milliers. Toutefois, le contre-projet limite la respon-

sabilité aux activités de leurs filiales.

L'initiative a-t-elle servi d'aiguillon? Des mesures ont-elles été prises sur une base volontaire? Oui. Des programmes de responsabilité sociale et environnementale ont été mis en place il y a déjà plusieurs années.

Craignez-vous que, en cas d'échec du contre-projet, la Suisse se fasse imposer des mesures de l'extérieur? Il y a des précédents dans d'autres domaines. Nous militons précisément pour l'harmonisation avec les règles en vigueur sur le plan international. Tel qu'il est prévu dans le contre-projet, le devoir de diligence s'inspire des principes directeurs de l'ONU et de l'OCDE. ■